

**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
COMTÉ DE RENÉ-LEVESQUE
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS VERBAL de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin du **20-01-2020** à 19hr00, au gymnase de l'école Père-Duclos de Franquelin, 5 rue des Cèdres. Sous la présidence de Monsieur Steeve Grenier, maire.

Étaient aussi présents :

Hugo	Côté	Conseiller	Siège #01
Éric	Mansour	Conseiller	Siège #02
Sandra	Grenier Cyr	Conseillère	Siège #03
Victor	Hamel	Conseiller	Siège #04
Pierre	Bourque-	Conseiller	Siège #05
Roger	Lévesque	Conseiller	Siège #06

Mario Girard, Directeur Général, est aussi présent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Steeve Grenier, maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

Rés : 2020-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par, Victor Hamel, conseiller et unanimement résolu que :

L'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2020-02

3. DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2019 AINSI QUE LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par, Pierre Bureau, conseiller, et unanimement résolu que :

Le dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2019 ainsi que le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019 sont acceptés tel que présentés.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2020-03

4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE 2020-01

Il est proposé par Sandra Grenier Cyr, conseillère, et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt les listes de correspondance 2020-01

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉPÔT DE LA LISTE PAIEMENTS À EFFECTUER RELATIVE À LA PÉRIODE COURANTE

Étant donné les problèmes techniques liés au système PG MégaGest, ce point est reporté à une séance ultérieure.

6. DÉPÔT DE LA LISTE POUR APPROBATION DES PAIEMENTS À EFFECTUER POUR LA CARTE DE CRÉDIT

Étant donné les problèmes techniques liés au système PG MégaGest, ce point est reporté à une séance ultérieure.

Rés : 2020-04

7. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT 2020-180 – TAUX ET MODE DE TAXATION 2020.

Il est proposé par Éric Mansour, conseiller et unanimement résolu d'accepter pour dépôt l'avis de motion et dépôt de projet concernant le projet de règlement 2020-180 – Taux et mode de taxation 2020.

Le projet de règlement est présenté aux citoyens présents. Une copie du projet de règlement sera disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouvertures habituelles.

Adopté à l'unanimité.

8. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Il n'y a aucun règlement à adopter

9. POUR INFORMATION

Taxes à recevoir au 2020-01-20

Étant donné les problèmes techniques liés au système PG MegaGest, le montant des taxes à recevoir ne sont pas présentés.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Rés : 2020-05

A. DÉPENSE JEUX DE FER – KARINE

ATTENDU QUE : Karine Leprohon, agent de développement, a déposé une soumission quant à l'achat d'un jeu de fer, dans le cadre des festivités de la fête nationale;

ATTENDU QUE : Un poste budgétaire a été créé pour les dépenses liés au fond de roulement pour les activités culturelles;

Il est proposé par Roger Levesque, conseiller et unanimement résolu;

QUE : Karine Leprohon est autorisé à procéder à l'achat de deux jeux de fer, pour un montant de 100.00\$, dans le cadre des activités des fêtes nationales;

QUE : Cette dépense soit prélevé à même le fond de roulement pour les activités culturelles.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2020-06

B. AUTORISATION SIGNATURE PSPS

ATTENDU QUE : La Municipalité de Franquelin a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants de par la résolution 2019-149, soit pour une scène amovible et de l'équipement de sonorisation;

ATTENDU QUE : Madame Cindy D'Amours Imbeault ne fait plus parti d'un membre employé de la Municipalité de Franquelin;

ATTENDU QUE : Madame Cindy D'Amours Imbeault est la seule personne autorisée à signer tout document pouvant découler de cette demande;

Il est proposé par Victor Hamel, conseiller et unanimement résolu;

QUE : Madame Karine Leprohon, agent de développement soit et est autorisée à signer toute entente, protocole ou autre document officiel pouvant découler de la demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) quant à scène amovible et l'équipement de sonorisation.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2020-07

C. MODIFICATION RÈGLEMENT EMPRUNT 2019-179

ATTENDU QU' : Un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque cette modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

ATTENDU QU' : Il est nécessaire d'amender les articles 2 et 7 du règlement numéro 2019-179 afin qu'il soit conforme pour l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE : Cette résolution doit être transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (art.564 du code municipal) ;

Il est par conséquent, proposé par Roger Lévesque, conseiller et unanimement résolu;

QUE : L'article 2 soit modifié comme suit: remplacer la date du " 17 octobre 2019 " par le " 21 octobre 2019;

QUE : Le 1er alinéa de l'article 7 soit modifié comme suit : Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention payable pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la dépense décrétée par le présent règlement, soit les sommes des subventions suivantes: ID Manicouagan-PSPS 47,516,00 \$, MAMH-RÉCIM 1,118,950,00 \$, TECQ 2014-2018 50,375,00 \$, Société du Plan Nord 87,399,00 \$.

QU' : Une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2020-08

D. NOMINATION STEEVE – COORDONNATEUR REVENU QUÉBEC

ATTENDU QUE : La Municipalité de Franquelin a présenté une demande quant aux personnes autorisées à communiquer avec Revenu Québec;

ATTENDU QUE : Le répertoire des personnes autorisés en tant que coordonnateur de la Municipalité de Franquelin n'est pas à jour;

ATTENDU QUE : La Municipalité de Franquelin se doit d'avoir une personne Coordonnateur pour le service Revenu Québec;

Il est proposé par Hugo Côté, conseiller et unanimement résolu que Monsieur Steeve Grenier, maire, soit nommé coordonnateur des services Revenu Québec pour et au nom de la Municipalité de Franquelin.

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2020-09

E. OUVERTURE SOUMISSION GÉNÉRATRICE

ATTENDU QUE : La Municipalité de Franquelin a soumis quelques équipements au processus de vente par soumission;

ATTENDU QUE : La génératrice faisant parti de ces équipements en appel d'offre;

ATTENDU QU' : Une offre a été déposée à la Municipalité quant à la génératrice;

ATTENDU QUE : La Municipalité se réserve le droit de n'octroyer la vente d'un équipement ni au plus haut ni au plus bas soumissionnaire;

Il est proposé par Sandra Grenier Cyr, conseillère et unanimement résolu;

QUE : La génératrice est octroyée à Monsieur Yann St-Laurent, pour un montant de l'ordre de 1 500.00\$, ce dernier étant le plus haut soumissionnaire pour cet article;

Adopté à l'unanimité.

Rés : 2020-10

F. MODIFICATION SIGNATAIRE- AIDE FINANCIÈRE- CAMION INCENDIE

ATTENDU QUE : La Municipalité de Franquelin a présenté en juillet 2019 un projet pour l'achat d'un camion incendie dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale du MAMH;

ATTENDU QUE : La résolution numéro 2019-123 adoptée le 16 septembre 2019 décrétait que :

Monsieur Steeve Grenier, maire, et Madame Cindy D'Amours Imbeault, Directrice Générale, soient et sont autorisés à signer toutes documentations nécessaires à l'acquisition du véhicule incluant les immatriculations, assurances et contrat de vente;

Madame Cindy D'Amours Imbeault, soit et est autorisée à présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation avec structure financière modifiée selon la dépense réelle;

ATTENDU QUE : Le nouveau directeur général en remplacement de Madame Cindy D'Amours Imbeault est M. Mario Girard,

Il est proposé par Pierre Bureau, conseiller et unanimement résolu;

QUE : Le maire et le directeur général, M. Mario Girard, sont autorisés à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

Adopté à l'unanimité.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les gens présents sont invités à poser leurs questions, Monsieur le Maire, leur donne les réponses appropriées.

Rés : 2020-11

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Hugo Côté, conseiller, et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 19 H 35 .

Steeve Grenier, Maire

Mario Girard, Directeur Général